

## ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	15
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces,	la ligne....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 25 NOVEMBRE

## LES POURSUITES

CONTRE

M<sup>r</sup> Gouthe-Soulard

Archevêque d'Aix

Paris, 24 novembre.

Parmi l'assistance, très nombreuse, on remarque beaucoup d'ecclésiastiques. L'archevêque porte la soutane noire avec boutons rouges, la croix pastorale, la ceinture violette avec glands or et à la boutonnière le ruban de la Légion d'honneur. Accompagné de ses trois grands vicaires, l'archevêque prend place au banc de la défense à côté de M<sup>r</sup> Boissard.

L'interrogatoire commence au milieu d'un grand silence. Le président dit :

« Monsieur l'archevêque, levez-vous », puis pose la question d'usage.

L'archevêque reconnaît être l'auteur de la lettre incriminée.

D. Avez-vous quelque chose à dire pour votre défense ?

R. Oui, voici ma déclaration.

D'une voix forte, l'archevêque d'Aix prononce la déclaration suivante :

## LA DÉCLARATION

« L'ancien curé qui pendant 22 ans n'a parlé qu'à des ouvriers se trouve aujourd'hui devant des juges. J'ai pour moi le témoignage de ma conscience. J'ai le plus profond respect pour la justice qui est avec la religion le fondement de la société. Il me répugne de me prêter à l'interrogatoire du prévenu, cependant je suis tout prêt à vous fournir les explications que vous demandez. »

M<sup>r</sup> Gouthe-Soulard rappelle l'incident qui a donné naissance à la circulaire de M. Fallières. Un jeune homme, resté presque introuvable, a écrit sur un registre : « Vive le Pape ! » et cela dans une capitale où la population catholique est une religion d'Etat, est-ce là un délit ?

« Pourtant, sans faire d'enquête, brutalement, le ministre m'a rappelé à l'ordre, oubliant le patriotisme et la prudence de tous les évêques de France. »

« J'ai répondu par une protestation publique. Voilà mon explication, on a voulu voir un délit là où il n'y avait qu'un blâme sévère. »

« Il n'y a eu d'outrage que moi, à qui on a prêté une intention contre laquelle protestent mon caractère et ma carrière. »

« Si cela vaut un châtement, infligez-le, je le mérite. »

« On m'a représenté comme un irréconciliable systématique. C'est faux. »

« L'Église ne s'inféode à personne et ne combat personne de parti pris. Pensez-vous que nous serions restés muets devant un emparement qui nous eût spoliés, casernés comme on l'a fait ? Oui, nous souhaitons l'apaisement, mais vous ne pouvez pas exiger que nous subissions sans nous plaindre les coups qu'on nous donne et ceux qu'on nous promet. »

« Quand un gouvernement commet l'erreur de demander un service à la justice, il va au

devant d'un arrêt comme celui que vous allez rendre.

« Je suis accusé pour avoir défendu ma religion, mon pays, j'ai au moins la gloire d'être un prêtre confesseur de sa foi et de son patriotisme. »

La parole est ensuite donnée à M. le procureur général.

## LE MINISTÈRE PUBLIC

M. Quesnay de Beaurepaire dit que M. Gouthe-Soulard était le prélat qui devait le moins écrire une pareille lettre. — En 1879, il est recommandé au ministère par les républicains les plus autorisés. — Était-ce à son insu ? — Et depuis, en 1886, la République, le nommant directement de curé archevêque, a fait pour lui ce que, depuis plus de cinquante ans, elle n'a fait pour aucun prélat.

Il ajoute que les pèlerinages sont devenus des manifestations dangereuses, et que nos prélats devaient subir humblement une réprimande que tous les gouvernements monarchiques ont infligée. D'ailleurs, de tous les prélats français, un seul a protesté dans des termes méprisants et injurieux : l'archevêque d'Aix.

La religion n'a rien à voir dans ce procès. Jamais à aucune époque la religion n'a été plus indépendante.

(Grosses rumeurs dans la salle.)

— Les vaines rumeurs d'une salle préparée ne m'atteignent pas, — réplique le procureur général.

Le président intervient. Le silence se rétablit et M. de Beaurepaire reprenant, lance avec la plus grande énergie cette apostrophe :

« Oui, aujourd'hui, on peut être franc-maçon, juif, protestant, sans qu'aucune main ne se retire. Je vous l'affirme, Monseigneur, aujourd'hui personne n'est inquiet de ceux qui comme moi sont catholiques et font profession d'aller à la messe. »

Comme M. de Beaurepaire est fort habile, il coupe court à son discours et termine brusquement sur cet incident calculé d'audience en demandant un verdict de condamnation.

## LA PLAIDOIRIE

C'est avec un talent remarquable que M<sup>r</sup> Boissard développe sa plaidoirie.

C'est un grand honneur pour lui, dit-il, que d'avoir à représenter ici M<sup>r</sup> l'archevêque d'Aix.

Il se présente devant vous, dit-il, ayant derrière lui tous les évêques, tous les catholiques, tous les patriotes de France. Je ne sais si vous pouvez le grandir, mais vous ne pouvez le diminuer.

L'éminent avocat s'arrête à peine à discuter la question de droit — qui n'existe pas d'ailleurs.

Il s'attache à faire ressortir la puissante impression qu'a produite dans le pays la lettre de l'archevêque d'Aix.

Il répond aux « perfidies du réquisitoire ».

M<sup>r</sup> d'Aix, dit-il, ne doit pas son siège archiepiscopal à des politiciens, à des rabatteurs.

C'est au peuple qu'il le doit, au peuple qu'il aime, au peuple qu'il a secouru. Il est l'enfant du peuple, et c'est sa juste popularité qui l'a porté à ce siège.

Un petit incident se produit lorsque M<sup>r</sup> Boissard en arrive à la lettre envoyée par M. le garde des sceaux aux évêques, cette lettre que M. le ministre des cultes a signé sans la lire, et qu'il a semblé regretter.

M. le premier président Périvier s'écrie alors :

— Je ne peux pas vous laisser dire que M. le ministre des cultes ne donne son approbation pleine et entière aux documents qu'il signe.

Arrivons à la péroraison, elle est pleine de vigueur et elle paraît réunir tous les suffrages de l'auditoire :

« Ce que je vous demande, dit M<sup>r</sup> Boissard en terminant, ce n'est pas un arrêt d'acquiescement, longuement élaboré en présence des textes et des arrêts, mais un arrêt qui soit, comme certains verdicts du jury, un arrêt d'enthousiasme. »

« Vous rendrez un arrêt qui dira :

« Le drapeau de la France est foulé aux pieds : l'archevêque d'Aix a bondi d'indignation. »

« Voilà votre arrêt, il est déjà inscrit dans le cœur de tous les Français. »

## L'ARRÊT

M. le président Périvier donne lecture de l'arrêt, dont voici les principaux considérants :

La Cour,

Considérant qu'à la date du 4 octobre dernier, M. Fallières a adressé une circulaire aux évêques de France dont voici les termes : (Lecture est donnée de la lettre.)

Considérant qu'en réponse à cette circulaire, l'archevêque d'Aix a adressé au ministre des cultes une lettre datée du 8 du même mois et communiquée six jours plus tard à la presse ;

Considérant que cette lettre hautaine et irrévérencieuse envers le ministre dont l'archevêque est le subordonné, constitue un fait délictueux ;

Considérant que, dans ses différents passages, cette lettre exprime un dédain absolu ;

Considérant que M. l'archevêque d'Aix accuse le ministre de manquer de sincérité alors que celui-ci parle au nom des intérêts de la nation ;

Considérant qu'il l'accuse d'être un instrument de la franc-maçonnerie ;

Considérant qu'il accuse le ministre d'avoir compromis l'honneur et la dignité du pays ;

Considérant que toutes ces attaques violentes ont un caractère excessif, un caractère d'outrage ; qu'elles ont été adressées au ministre des cultes et qu'elles sont capables de porter atteinte à son autorité et à son honneur ;

Considérant que tous ceux qui remplissent une fonction civile ou ecclésiastique sont les subordonnés du ministre compétent ;

Attendu que les dires de l'accusé ne sauraient prévaloir contre les faits ;

Que ces attaques ont un caractère offensant accentué par la lettre à M<sup>r</sup> l'évêque de Nancy ;

Vu l'article 222 du Code pénal, mitigé par l'admission de circonstances atténuantes ;

Déclare Xavier Gouthe-Soulard coupable ;

Et vu l'article 222 qui fixe l'emprisonnement de quinze jours à deux mois ;

Vu l'article 463 du Code pénal ;

La Cour déclare l'abbé Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, coupable d'avoir manqué de

respect au ministre des cultes, le condamne à 3,000 francs d'amende, aux dépens, fixe au minimum le délai de la contrainte par corps. L'arrêt est rendu.

M<sup>r</sup> Gouthe-Soulard, accompagné de son défenseur, de M<sup>r</sup> Ricard et de ses vicaires capitulaires, quitte l'audience.

En dépit des mesures prises par l'administration, la foule est énorme.

À peine Monseigneur arrive-t-il dans les corridors que toutes les têtes se découvrent.

La foule escorte M<sup>r</sup> d'Aix, et c'est ainsi qu'on arrive à sa voiture qui stationne devant la grille d'honneur du Palais.

La manifestation prend alors un caractère imposant.

En dépit des agents qui se jettent brutalement sur le public et qui menacent d'arrestation, les cris de : Vive Monseigneur ! vive le condamné ! éclatent et se multiplient.

Les vivats redoublent, et alors que la voiture s'ébranle, beaucoup la suivent en continuant la manifestation.

Fait important à noter, aucun cri hostile ne s'est fait entendre.

Et cependant tout le public du boulevard circulait à cette heure devant le Palais.

## CATHELINEAU

Quelles que soient les dissidences politiques qui se sont élevées entre royalistes, à la mort de Monsieur le Comte de Chambord, nous devons un juste hommage à la mémoire du général de Cathelineau dont le nom est une des gloires du parti royaliste et de la France.

Le général, qui était né en 1813 et avait par conséquent soixante-dix-huit ans, avait conservé jusqu'ici une vivacité d'allures et une santé vraiment surprenantes. Il voyageait constamment, faisant des marches considérables et ne se plaignait jamais de la fatigue. Dernièrement il était allé voir un neveu de M<sup>m</sup> de Cathelineau, M. de la Jonchère, au château de Squividan, près Quimper. Là, il a voulu franchir une haute barrière, comme s'il avait encore vingt ans : un phlegmon se déclara ; quelques jours après il rendait le dernier soupir. La maladie avait été si rapide, et le danger si subit, que sa famille fut à peine prévenue à temps.

M<sup>m</sup> de Cathelineau et un de ses fils ont recueilli le dernier soupir du général.

Le Pin-en-Mauge est le berceau de cette famille. C'est là qu'est né le célèbre général vendéen, le saint de l'Anjou, en 1759. Sa véritable profession était celle de marchand ambulancier, comme il y en a encore beaucoup, en Bretagne et en Normandie. Il avait une voiture-boutique attelée d'un cheval, avec laquelle il traversait les villages pendant la semaine, allant jusqu'à Nantes, et revenant au logis le samedi. C'est ainsi qu'il avait si bien appris à connaître les chemins et les gens du pays, et s'en était fait connaître.

La Restauration anoblit son fils, Jacques de Cathelineau, qui lui-même avait pris part au mouvement vendéen de 1815, mouvement bien vite réfréné d'ailleurs, car Napoléon était arrivé à Paris comme la tempête, entraînant

tout sur son passage. A la nouvelle de l'entrée de Bonaparte à Grenoble, des royalistes de Lyon étaient partis pour Paris, pour aller de là en Vendée. L'empereur arriva avant eux à Paris, et à la descente de la diligence ils étaient arrêtés par la police impériale.

Jacques de Cathelineau reprit les armes en 1832. La duchesse de Berry était attendue, un mouvement général devait avoir lieu en France. Une partie de l'armée devait marcher contre le pouvoir : tout était prêt, tout manqua au dernier moment, par suite d'hésitations. La duchesse de Berry se décida alors à aller seule tenter la fortune des armes en Vendée, contre l'avis de plusieurs. En attendant, Jacques de Cathelineau, déjà compromis, se tenait caché dans une ferme près de Jallais. La troupe était à sa recherche et occupait la ferme. A un moment donné, Jacques de Cathelineau, qui se tenait caché entre deux planches et étouffait, souleva la trappe et déclara qu'il se rendait : un soldat, saisi par cette apparition, le tua presque à bout portant.

Henri de Cathelineau, qui vient de mourir, était le fils aîné de Jacques de Cathelineau. Il avait deux autres frères qui vivent encore. Il avait vingt ans à peine quand il prit les armes en 1833, pour venger son père, et marcher sous les ordres de la duchesse de Berry et du baron de Charette, père du général de Charette. Condamné à mort par contumace, comme M. de Charette et tant d'autres, il réussit comme plusieurs à se réfugier en Suisse. Dom Miguel venait à ce moment de tenter l'assaut du pouvoir en Portugal. Le parti libéral tenait pour dona Maria da Gloria; c'en était assez pour tenter les royalistes exilés. Le maréchal de Bourmont, le vainqueur d'Alger, partit le premier, entraînant avec lui le jeune Cathelineau et plusieurs autres qui revinrent après un nouvel échec. Le maréchal, qui avait perdu un de ses fils à l'attaque d'Alger, en perdit un autre dans la campagne de Portugal.

En 1840, les exilés purent rentrer en France. La vie fut longue dans l'oisiveté forcée. Quelques-uns, comme le marquis de Pimodan, prirent du service en Autriche, d'autres en Piémont, à Parme, ou Modène comme M. de Charette. Tous donnèrent leur démission en 1859.

En 1860, une nouvelle occasion s'offrit aux royalistes d'utiliser leur dévouement. Les uns allèrent s'enfermer à Gaète, avec le roi et la reine de Naples, les autres allèrent à Rome offrir leurs services au Pape-Roi. M. de Cathelineau fut des premiers arrivés, et tout de suite il voulut organiser un corps de Croisés, portant la croix sur la poitrine. Le costume était si beau que des brigands, qui avaient arrêté la voiture de M. de Cathelineau dans la campagne romaine, s'inclinèrent et s'enfirent à la vue de ce brillant et religieux uniforme.

Néanmoins Pie IX se montra un peu scepti-

que à l'égard de cette résurrection du Moyen-Age.

— Ce qu'il me faut, dit-il à La Moricière, ce sont vos petits zouaves d'Afrique, plus modernes et plus agiles que les Croisés.

Ainsi naquit le régiment de M. de Charette, dont le commandement fut d'abord confié au colonel de Bec-de-Lièvre qui sortait de l'armée française.

M. de Cathelineau rentra en France, et dès le lendemain du 4 Septembre, il offrit ses services au gouvernement de la Défense nationale, qui l'autorisa à former un corps de francs-tireurs vendéens.

Ce fut un corps d'élite, bien commandé et toujours aux avant-postes. Il rendit les plus grands services à l'armée de la Loire, éclairant sans cesse la marche des 15<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> corps, protégeant la retraite, et luttant sans cesse, pied à pied et en bon ordre.

Si je ne me trompe, M. Dieulafoy, qui venait de se marier, y figura un instant, avec M<sup>me</sup> Dieulafoy, qui fit là ses débuts dans son costume masculin.

Les francs-tireurs vendéens n'ont pas eu, à vrai dire, de brillants faits d'armes, comme les zouaves pontificaux à Cercottes, à Patay, à Brou et au Mans, mais M. de Cathelineau était un chef militaire d'une autre essence que M. de Charette. C'était l'homme de la petite guerre, de l'escarmouche, c'était toujours l'homme du Bocage, qui tenait à faire du mal à l'ennemi, tout en ménageant la vie de ses soldats. Esprit fin et chercheur, il aimait les embuscades, la guerre à pas de loup, les surprises et les mouvements rapides et imprévus. Toujours à la tête de ses troupes, il allait à pied, reconnaissable à son seul képi, sans autre arme que sa canne, aussi calme au feu que dans l'habitude de la vie.

Tout autre était M. de Charette, à cheval, à découvert, la tête haute, électrisant du geste et du regard ses troupes en bon ordre, et leur communiquant cette furia francese qui emporte tout sur son passage. A Mentana, il avait dit : « J'y vais seul ! » et son régiment avait couru d'un bond sur l'ennemi ; à Patay, il dit avec le commandant de Troussures : « C'est une belle fête ! » et son régiment marcha, puis courut à l'attaque, comme à une partie de plaisir... et de gloire.

L'un était le chef habile d'une guérilla, l'autre le petit-fils d'Henri IV.

Ces deux noms, Charette et Cathelineau, s'appelaient et se suivaient, et tout différents étaient les hommes au physique comme au moral.

Le général de Cathelineau était de taille moyenne, avec de petits yeux perçants, et une barbe blanche abondante qui lui donnait un faux air de Garibaldi. Il imposait par son sang-froid et son commandement sec et sûr comme un coup d'épée. Le général de Charette,

avec sa moustache blonde et ses yeux bleus, clairs et profonds, avait un reflet d'âme si vif et si éclatant que, sans plume au vent, on rêvait, en le voyant, du panache du Béarnais, toujours au chemin de l'honneur.

Le général de Cathelineau avait épousé, vers 1848, M<sup>lle</sup> de Kermel, d'une ancienne famille bretonne. Elle a été la compagne dévouée de sa vie, la sainte du foyer. Pendant la guerre, elle accompagnait son mari avec une ambulance, soignant elle-même les blessés et les soignant si bien qu'elle n'en perdit pas un.

De ce mariage sont nés quinze enfants, dont dix sont encore vivants : quatre fils et six filles. L'aîné, Jacques de Cathelineau, a épousé M<sup>lle</sup> de Lovaulx ; le second M<sup>lle</sup> de Vernières ; le troisième M<sup>lle</sup> de Brules.

L'aînée de ses filles est religieuse ; la seconde a épousé un ancien zouave de Charette, M. d'Aubigny ; la troisième est la marquise de Clinchamps de Bellegarde, une autre la marquise de Griffolet et une autre M<sup>me</sup> Roquigny.

Un fils et une fille restaient auprès de leur mère qui habitait avec le général la rue Saint-Florentin.

M. de Cathelineau, nommé général de brigade au titre auxiliaire en 1871 et officier de la Légion d'honneur, donna sa démission après la Commune.

En 1883, M. de Cathelineau avait pris parti pour don Carlos, contre la maison d'Orléans. Cette conviction a toujours eu droit à tous les respects, et nous devons un hommage à ce grand nom qui sera toujours synonyme de bravoure et de loyauté.

LOUIS DE MEURVILLE.

(Gazette de France.)

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 24 novembre 1891.

Le relèvement très marqué des fonds Brésiliens à Londres sur la nouvelle de la démission du président da Fonseca, ayant motivé une reprise très sensible des fonds Portugais et de l'Extérieur, l'ensemble du marché se ressent de ces bonnes dispositions, bien que l'état des changes laisse encore beaucoup à désirer partout autour de nous. Le 4 0/0 Brésilien a remonté à Londres de 46 à 60 fr. Le 3 0/0 Portugais à 32 11/16. L'Extérieur à 64 23/32. La Rente Italienne s'avance à 87.40 après 86.90.

Les Fonds Russes, malgré la faiblesse du Rouble qui vient de Berlin à 193 3/4, sont en reprise sur les cours de la veille. La présence de M. de Giers à Berlin est considérée comme un pronostic pacifique qui produit une bonne impression sur le marché allemand.

Le 3 0/0 Français qui était descendu hier à la petite Bourse du soir à 94.42 se relève à 95.12. Le nouveau cote 94 et le 4 1/2 104.20.

Les sociétés de crédit, à l'exception du Nouveau Comptoir qui reste offert à 515, sont en reprise marquée ; la Banque de Paris à 680 ; le Crédit Foncier à 4240 ; le Crédit Mobilier à 220 et la Société Générale à 475 fr. Le Crédit Lyonnais se maintient sans changement à 768.

L'obligation des Immeubles de France s'échange à 382.

L'obligation première hypothèque Linarès-Alméria est en reprise à 165 francs. L'achèvement de la ligne permétra aux Compagnies minières d'exploiter des concessions dont elles n'ont pu tirer parti jusqu'à présent faute des moyens de transport.

Les Chemins Economiques se traitent à 395 fr.

## Chronique Locale

### ET DE L'OUEST

#### Les lieutenants d'instruction à Saumur

Nous lisons dans la France militaire :

« Que de fois ce mot de « Saumur » est déjà revenu sous notre plume ! Que de souvenirs il évoque ! Que de réformes souhaitées par tous et inutilement demandées il nous rappelle !

« Ecoutez aujourd'hui nos jeunes officiers. Leur colonel veut les envoyer suivre un cours à Saumur ; la plupart refusent. « A quoi cela nous peut-il servir ? » répondent-ils. Et ils ont raison. Les cours se succèdent tous les ans ; les méthodes peuvent changer, mais les avantages que retirent les officiers de leur année d'école restent les mêmes : plus que modestes, presque toujours nuls.

« Les lieutenants d'instruction peinent pendant une année, puis on les classe, et tout est dit ; quelques rares heureux entrevoyent la possibilité d'être un jour instructeurs dans leurs régiments ; les deux premiers seuls sont nommés capitaines. Cette manière de faire est-elle juste ? Assurément non ; tout le monde le reconnaît, mais la vieille routine est toujours la plus forte.

« De tout temps, on a demandé l'abolition du privilège injuste qui consistait à faire gagner trois et quatre ans sur leurs camarades aux officiers sortis n<sup>os</sup> 1 et 2 de Saumur.

« Ces deux officiers ont eu plus de chance que les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 10<sup>e</sup>, voilà tout. Tous les lieutenants qui doivent être choisis pour aller à Saumur se valent à peu près, travaillent également ; dans les classements, ils se suivent à quelques points près. Pourquoi donc de tels avantages pour les deux privilégiés placés en tête de la liste ?

« On en vient alors à se demander l'utilité d'un classement. Les officiers qui rentrent dans leur régiment qui ne sont pas sortis dans les premiers, — tout le monde ne peut en être, — sont souvent mal vus de leur colonel. Voilà le profit qu'ils retirent d'une année de travail ! De plus, les petits camarades de régiment se voient souvent proposés avant ceux qui ont bravement affronté l'année de Saumur et dont ils se moquent souvent. Tout cela est-il logique ?

« On parle, depuis bien longtemps, de sup-

## L'AGENCE SPIRITE

PAR ANDRÉ GODARD

René, rongé de confusion, évitait le regard de son ami. Cet éloge qu'il ne méritait pas le cinglait mieux au cœur que tous les blâmes.

Maurice continua :

— Oui, vous reconnaîtrez bientôt qu'il vaut mieux se dévouer pour les autres. Appelez cela de l'altruisme ou de la charité, peu importe. Mais soyez sûr que le vrai bonheur n'a jamais consisté dans l'adoration ridicule ou féroce de son moi. Je puis vous en parler en connaissance de cause, vivant dans un monde où se rencontrent peut-être les plus cruelles manifestations de l'égoïsme, mais aussi, quoi qu'en pense la province, les plus surprenants exemples de dévouement et de bonté. Et vous-même, mon cher, examinez-vous donc un peu ! Qu'est-ce que toutes ces mélancolies qui vous énervent, sinon un perpétuel retour sur

votre passé, sur vos petites joies, sur vos petits chagrins, sur vous, toujours sur vous seul ? Vous vous attristez plus à la lecture d'une vieille lettre qui vous rappelle un de vos états d'esprit d'autrefois, que vous ne feriez à la lecture d'un journal annonçant l'extermination de tout un peuple. Ça, mon bon, c'est encore ce qu'on appelle de l'égoïsme !

— Peut-être, murmura René ; d'ailleurs, vous avez beaucoup contribué à me guérir de ces mélancolies, en me prouvant que le néant n'est pas possible.

— Tant mieux ; mais si vous ne croyez pas au néant, il faut croire au devoir. L'alternative s'impose.

— Et où est-il, ce devoir ? Je vois bien, parbleu, qu'il ne faut pas assassiner ; est-ce là tout ?

— Où il est ? Oh ! très près de nous toujours. Vous l'accomplissez à présent, en quittant M<sup>lle</sup> Cardenio pour retourner aux Sables-d'Olonne.

Le trouble où ces mots jetèrent René n'échappa point au journaliste.

— Mais enfin, fit-il, qu'avez-vous donc aujourd'hui ? On dirait vraiment que vous me cachez quelque chose.

— Moi ? Allons donc ! Rien du tout, je vous jure.

— Si, si ! C'est étrange. Enfin je ne prétends pas être indiscret. Il faut du reste que j'aie fait un tour au journal. Alors, c'est entendu, je vous attends demain.

Maurice s'était levé. Le peintre blêmit en le voyant jeter les yeux sur l'Indicateur resté ouvert sur la table.

— Tiens, vous combinez vos trains ?

Et prenant un papier sur lequel René avait transcrit les heures de départ et d'arrivée : — Paris, cinq heures trente ; Dieppe, Calais... Ah ! ça, que diable avez-vous bien à voir de ce côté ? Tous les chemins ne mènent pas aux Sables-d'Olonne, j'imagine.

— Oh ! non, fit le peintre, essayant de grimacer un sourire. Et il commença de s'embrouiller dans une explication sans issue. Mais elle fut inutile, car il vit avec épouvante Maurice qui s'arrêtait à regarder l'adresse d'une malle, où se lisait le nom d'un hôtel de Londres, choisi au hasard dans l'Indicateur.

Le journaliste se tourna vers son ami devenu livide, et le regardant en face :

— Bien ! dit-il froidement. J'ai compris.

Il y eut une minute d'affreux silence.

Maurice tapotait la malle du bout de sa canne ; René éperdu, comme un collégien pris en faute, regardait le plancher.

Enfin, dans un réveil d'amour-propre, il releva la tête :

— Ehl bien oui, fit-il, c'est vrai, je pars avec elle.

Maurice continuait son geste machinal, sans répondre. Le peintre reprit, cherchant à se disculper :

— Après tout, est-ce que je savais comment tournerait le procès de l'Agence ? — Pouvais-je exposer mes parents à me voir arrêter au milieu d'eux ?

— Oh ! ricana Maurice, vous n'avez pas cela à craindre. On vous aurait arrêté ici, à la gare de l'Ouest.

— Bah ?

— Mais oui, c'est ainsi que ça se passe, sans que vous paraissiez vous en douter ! J'ai obtenu pour vous la liberté provisoire, mais on vous surveille, et on vous surveillera jusqu'à ce que l'affaire soit classée aux sans suite, si elle doit l'être.

— Alors en partant demain pour Londres ?

— Vous risquez fort de n'arriver qu'à Mazas.

— Mais tout à l'heure vous m'approuviez de

primer le classement, et bien des généraux sont de cet avis. Les officiers de Saumur travaillent; qu'on leur donne une mention *bien* ou *très bien* en sortant, tout le monde voudra avoir *très bien*. Et que l'on fasse pour notre Ecole de cavalerie ce que l'on fait pour l'Ecole de guerre: que les officiers soient classés par ancienneté et mention.

» Au point de vue «*avancement*», pourquoi ne pas exiger des lieutenants qu'ils fassent, pour passer au choix, un cours à Saumur? Ce cours est indispensable à notre avis. Pourquoi aussi ne pas porter exclusivement au tableau les officiers dans ces conditions et qui auraient la note *très bien*? Saumur servirait alors à quelque chose au point de vue de l'avancement de nos jeunes officiers. On s'y porterait: les colonels choisiraient parmi leurs meilleurs sujets, et enfin les lieutenants verraient leurs efforts récompensés à la fin de l'année.

» Voilà qui semble juste et rationnel. Pourquoi ne pas le faire? On demande depuis longtemps ces réformes: les verrons-nous enfin s'accomplir? Heureux les officiers qui pourront en profiter!

Saumur, 25 novembre 1891.

Monsieur le Rédacteur,

Un «*simple citoyen*» vous a demandé hier l'hospitalité de vos colonnes pour donner un bon conseil à MM. les Commissaires de l'Exposition afin de mettre un terme à la polémique irritante engagée trop justement depuis le partage des lauriers de l'Exposition.

Hélas! oui, elle est irritante, cette polémique, et cette irritation fermente terriblement fort dans le cerveau de plus d'un exposant de la section industrielle depuis qu'un certain membre du Comité a osé écrire:

«*L'horticulture apporte au groupe central du manège des Écuylers ses superbes palmiers, et transforme en un hall magnifique et chatoyant, grâce à cette verdure, ce qui n'eût été qu'une reproduction de la Ménagère.*»

Quel est ce Monsieur, et de quel droit parle-t-il ainsi? Est-ce en son nom personnel ou au nom du Comité entier? Les exposants du manège se plaisent à croire que la commission du Comité est étrangère à cette appréciation peu flatteuse.

Le Comité viendrait-il ainsi exprimer sa reconnaissance au commerce et à l'industrie pour leurs peines et soins, pour les frais assez lourds que les uns et les autres ont faits pour concourir au succès de l'œuvre que tous avaient accueillis avec enthousiasme?

Les exposants du manège, justement froissés, attendent du Comité une désapprobation du langage de l'un de ses membres, ou d'un

regagner les Sables.

— Oui, demain soir, après que nous eussions étouffé les poursuites.

— S'il ne s'agit que d'un retard!

— Cela dépend.

— De qui?

— De vous.

Et, tirant de son portefeuille la lettre de recommandation, Maurice ajouta:

— Si demain matin, vous ne vous êtes pas engagé sur l'honneur à prendre le train des Sables immédiatement après l'arrêt des poursuites, eh! bien, vous voyez cette lettre, je la jette au feu.

— Vous ne feriez pas cela!

— Je le ferai.

René n'insista point, comprenant qu'il se trouvait en présence d'un caractère entièrement opposé au sien, ennemi des transactions et des faiblesses, profondément moral, mais inflexible.

Il se contenta de murmurer:

— Vous ne savez donc pas comme j'aime cette jeune fille!

— Je sais une chose, fit Maurice, c'est que, si je vous laisse faire, vous vous perdez à cause d'elle; et je ne prétends pas assumer la respon-

du signataire peut-être étranger à son association.

En assimilant à une reproduction de la *Ménagère* les expositions des Lesseyeux, Javaud, Girard Achille, Bloudeau, Guellier, Pasquet, Guillaud, Combier, celle du collège de garçons et de tant d'autres, cet anonyme a fait preuve d'une ignorance inqualifiable ou de parti pris de dénigrer ceux qui ne voudraient pas se prononcer en matière de choux ou de vaches.

Les commerçants et industriels le renvoient à ses chères occupations, espérant qu'il est plus fort en élevage qu'en appréciation d'objets d'art et des produits de la grande industrie nationale.

UN EXPOSANT DU MANÈGE.

#### Institution Saint-Louis

L'Institution Saint-Louis de Saumur vient d'obtenir un beau succès aux examens du *Baccalauréat ès-lettres*.

Cinq élèves du cours de Rhétorique ont été reçus: MM. Georges Hacault (mention *Bien*), Marcel Bajon, Alphonse Brouillet, André de Chavigny, Henri Couzineau.

Tous les élèves du cours de Philosophie sont aujourd'hui bacheliers. Les candidats reçus à cette session de novembre sont: MM. Marcel Bodet, Jacques Delandes de Bagneux, Adrien de Morineau.

#### Etat civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCE

Le 20 novembre. — Hélène-Marie-Louise Meffray, à l'Hospice.

##### MARIAGES

Le 24 novembre. — Charles Morin, cultivateur, a épousé Mélanie Marchessau (veuve), journalière, tous deux de Saumur; — Emile-Albert Broust, tailleur, a épousé Léonie-Louise-Eudoxie Frèche, couturière, tous deux de Saumur.

Le 23. — Henri Hallouin, comptable, a épousé Marie-Hélène-Victorine-Eugénie Hallouin, sans profession, tous deux de Saumur.

##### DÉCÈS

Le 19 novembre. — Marie Lecru, veuve de Isidore Pescheux, rentière, 70 ans, rue de la Petite-Bilange.

Le 20. — Louise Bodeau, veuve de Jean-François Bernard, propriétaire, 79 ans, rue Nationale.

#### L'Impôt foncier

Les conseils municipaux des communes suivantes de Maine-et-Loire ont voté la suppression de l'impôt foncier:

Angrie, La Pommeraye, Armaillé, Saint-Philbert-en-Mauges, Marans, Louroux-Béconais, Tout-le-Monde, Noyant, Bouzillé, Noëlet, Segré, Cizay, Sainte-Gemmes-Andigné, Ba-

sabilité de vos folies. Malheureux que vous êtes, mais vous ne la connaissez donc pas! Avant trois semaines d'ici, elle vous aura envoyé promener. Je m'étais promis tout à l'heure de ne plus vous parler d'elle, mais en vérité votre aveuglement fait pitié! Laissons de côté la spirite, ne parlons que de la femme. C'est une de ces ravageuses d'âmes, incapables elles-mêmes d'une tendresse profonde, mais convaincues, dans leur naïveté féroce, que le but suprême de la vie d'un homme doit être de leur sacrifier tout. Il n'y a que deux mots pour la peindre, je vous l'ai dit souvent: dominante, inconsciente. Elle s'amuse de vous en ce moment, elle essaie son pouvoir, peut-être sans se douter du mal qu'elle commet. Et le jour où vous aurez tout abandonné pour elle, famille, avenir et patrie, et où vous n'aurez plus un seul sacrifice à lui faire, ce jour là elle viendra vous dire, de l'air le plus gentil du monde: «*Mon cher, nos caractères ne sympathisent décidément pas; il est préférable de nous quitter.*»

(A suivre.)

gneux, Miré, Saint-Hilaire-Saint-Florent, Grugé-l'Hôpital, Noyant-la-Gravoyère, Saint-Aubin-de-Luigné, Tilliers, Juigné-Béné, Saint-Germain, Epieds, Saint-Sigismond, Concorson, Jarzé.

#### FOURNITURE ET FABRICATION DU PAIN DE TROUPE A LA RATION

Le jeudi 3 décembre 1891, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, à la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique du service et de la fourniture, et, s'il y a lieu, de la fabrication, avec les farines de l'Etat, du pain nécessaire aux troupes de toutes armes, à faire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1892, dans les arrondissements politiques de Segré, Baugé, Saumur et Cholet.

#### UNE PLUIE DE FEU

Une pluie de feu visible à Paris et ailleurs, si l'heure et le ciel le permettent, aura lieu dans la nuit du 27 au 28 de ce mois. Elle sera causée par l'inflammation et la chute d'innombrables particules cométaires dont la terre traversera l'immense essaim.

Si l'heure et le ciel le permettent: La représentation comporte de l'aléa. Espérons que nous aurons plus de chance avec la comète de Biela, car c'est d'elle, ou du moins de ses fragments, qu'il s'agit, que nous n'en avons eu, le 14, avec ceux de la comète de Tempel.

Le bulletin annuel de la Société d'Etudes scientifiques, qui vient de paraître, publie une très intéressante étude de MM. Lionel Bonnemère, notre compatriote, et Pierre Guiltonneau, instituteur primaire, sur la véritable situation de l'endroit où les Andes, ancêtres des Angevins, se mesurèrent, sous la conduite de Dumnacus, avec les légions de César.

MM. Morancé et Dubourdieu, professeurs à l'Ecole normale d'Angers, ont écrit, pour être imprimé sur la couverture de nos cahiers d'Ecole primaire, un excellent résumé de l'histoire de notre département où ils placent, d'après la généralité des historiens, entre Doué-la-Fontaine et les Ponts-de-Cé, le combat livré par Dumnacus aux Romains.

Avec des données personnelles, MM. Bonnemère et Guiltonneau affirment que la bataille eut lieu aux confins des communes d'Ambillou et de Louerre, dans la plaine de *Bataillé*.

Nous recommandons cette étude aux Angevins curieux de connaître notre histoire locale.

#### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche 29 novembre, aura lieu le premier concert extraordinaire de l'Association artistique. Il sera donné avec le concours de M<sup>me</sup> Roger-Nielos, qui doit y interpréter la dernière œuvre de C. Saint-Saëns, *Africa*, dédiée par le grand compositeur à l'éminente pianiste; de M. Vautier, le très sympathique baryton de notre théâtre, et de la Société Sainte-Cécile d'Angers, qui fera entendre le beau chœur de Maréchal, l'*Eternel Chemin*; *Une Noce de Printemps*, du compositeur suédois G. Jeruff et, enfin, de vieux chants des Pays-Bas du XVII<sup>e</sup> siècle, inconnus en France.

#### CONSEIL DE GUERRE

Dans sa dernière séance, le Conseil de guerre du 9<sup>e</sup> corps a condamné à 4 ans de prison, pour désertion à l'intérieur, le nommé Sézan, maréchal des logis au 7<sup>e</sup> hussards.

Pendant les dernières manœuvres, alors que le 7<sup>e</sup> hussards était cantonné à Mirebeau (Vienne), le maréchal des logis Sézan disparut de son corps.

Il fut arrêté quelque temps après à Paris, comme déserteur.

POITIERS. — *L'influenza*. — Depuis quelque temps, l'influenza a fait une nouvelle apparition à Poitiers. Un grand nombre de personnes, surtout dans le faubourg Saint-Saturnin, se trouvent atteintes.

Cette épidémie revêt à peu près les mêmes caractères qu'en 1890, cependant les affections de poitrine sont plus nombreuses; les pneumonies, fluxions de poitrine et bron-

chites ont, malheureusement, déjà fait des victimes.

On ne saurait trop recommander de prendre de grandes précautions hygiéniques et surtout de bien se tenir chaudement lorsqu'on se sent gagné par l'épidémie.

## Dernières Nouvelles

Paris, 25 novembre, 12 h. 45 soir.

Après la condamnation de M<sup>r</sup> Gouthe-Souillard, le *Figaro* a ouvert une souscription pour couvrir les frais du procès et de l'amende.

Lord Lytton, ambassadeur d'Angleterre, vient de mourir. HAVAS.

#### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jedi 26 novembre: *La Traviata*, opéra en 4 actes, et *Les femmes qui pleurent*, comédie en 1 acte.

#### BOURSE DE PARIS

Du 25 Novembre 1891

3 0/0 . . . . .	95 20
3 0/0 nouveau . . . . .	94 1/2
3 0/0 amortissable . . . . .	95 50
4 1/2 . . . . .	104 15

#### MARCHÉS

Saumur, 24 Novembre

Froment-commerce, l'hectolitre	20	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	19 70	Veau	2 —
Méteil	15 50	Mouton	2 40
Seigle	11 35	Porc	1 60
Orge	10 —	Poulets la couple	4 —
Avoine	8 50	Dindonneaux	12 —
Sarrasin	—	Canards	5 —
Haricots blancs	26 —	Oies	11 —
Haricots rouges	24 —	Beurre le kilog.	2 30
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 15
Noix	10 50	Foin, la charretée de 780 kilog.	80 —
Châtaignes	13 —	Luzerne	80 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	39 —
Son	14 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique,	10 —	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité les 52 kilog.	500 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	61 —	id. 2 <sup>e</sup>	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 36 66	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 35	—	Charbon de terre	4 50

BRISSAC, 19 novembre

Froment, d.-déc., 3 90. — Seigle, 2 65. — Orge, 2 50. — Avoine hiver, 1 70; été, 1 50. — Noix, 2 50. — Foin, la charretée (1,050 kil.), 100 fr. — Paille, 45 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 4 25. — Œufs, la douzaine, 1 20. — Vin rouge (vieux), 110 fr. — Vin blanc (vieux), 400 fr.

#### CHANVRES

Vendredi 20 novembre, petit marché de chanvre à Ingrandes, les prix variaient de 4 50 à 4 85 les 6 k. 625, suivant qualité.

Samedi, à Angers, fort marché de chanvre, beaucoup de bonnes et belles marchandises, vendues au prix de 4 30 à 4 75 les 7 k. en chanvre de Briollay, et au prix de 4 75 à 5 15 les 6 k. 625 en chanvre de Vallée.

## PILULES GICQUEL

PURGATIVES et DÉPURATIVES du SANG

Souveraines contre

Constipation, Bile, Glaires

Embarras d'estomac et d'intestins

Manque d'appétit

Maux de tête, Etourdissements

Congestions, Goutte

Douleurs, Rhumatismes

1<sup>re</sup> 50 LA BOITE. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Demandez à

## L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Le meilleur et le plus économique des éclairages,

## L'ORIFLAMME

50 c. le litre, logée en bidon plombé de 5 litres.

HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.

BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.

CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M<sup>e</sup> HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1,  
Et de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

**A VENDRE**  
SUR LICITATION

**EN DEUX LOTS**  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, commis à cet effet,

**UNE PROPRIÉTÉ**

Sise au Vau-Langlais, commune de Bagneux,  
COMPRENANT :

**MAISON D'HABITATION**

SERVITUDES ET DÉPENDANCES  
Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> BARANGER-ROCHAT.

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 19 DÉCEMBRE 1891, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le quatorze mai mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, signifié et passé en force de chose jugée ;  
Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

M. Joseph-Louis-Alexandre Baranger, propriétaire, demeurant à Bagneux, Ayant pour avoué constitué M. HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, numéro 1 ;

En présence ou dûment appelés de :  
1<sup>o</sup> Madame Marie-Claire-Joséphine Baranger, sans profession, épouse de M. Rottier, ci-après nommé, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais autorisée à résider séparément de son mari, commune de Bagneux,  
Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, numéro 14 ;  
2<sup>o</sup> M. Jules-Marie-Toussaint Rottier, propriétaire, demeurant ci-devant commune de Bagneux, et actuellement à Tours, boulevard Heurteloup, n° 56 ;  
Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> ANDRÉ POIN, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, numéro 8.

Il sera, le samedi dix-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques, en deux lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION**

**PREMIER LOT**

Art. 1<sup>er</sup>. — Une maison de maître élevée sur caves, construite en pierres et couverte en ardoises, composée :

Au rez-de-chaussée, d'un vestibule, salon, salle à manger et cuisine ;

À un premier étage, de trois chambres avec cheminée, chambre de domestique et cabinet de toilette ;

Vastes greniers sur le toit ;

Cour, poulailler, cabinets d'aisances, et jardin entouré de murs ;

Ecurie, remise, grenier au-dessus couvert en ardoises, terrain y attenant et séparé de la maison et du jardin par le chemin du Champ-de-Repos.

Art. 2<sup>e</sup>. — Un clos appelé clos du Champ-du-Repos, attenant à la maison et au jardin ci-dessus, planté en vignes rouges d'une contenance de quatre-vingt-quinze ares cinquante-quatre centiares environ.

Ces immeubles figurent au plan cadastral de la commune de Pont-Fouchard, sous les n<sup>os</sup> 532, 533, 534, 535 et 536 de la section D.

Art. 3<sup>e</sup>. — Un clos, appelé Clos-Dinant ou Clos-Minant, planté en vignes blanches et traversé par une allée bordée d'arbres fruitiers, d'une contenance d'environ un hec-

tare vingt-sept ares quatorze centiares, cadastré sous le n<sup>o</sup> 551, section D, dite commune.

Mise à prix ..... 17,000 fr.

**DEUXIÈME LOT**

Le Clos-Marollet, planté en vignes blanches et landes, contenant environ quatre hectares dix-huit ares quatre-vingt-douze centiares, cadastré sous les n<sup>os</sup> 433, 579, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560 et 561 de la section D, dite commune de Pont-Fouchard.

Le tout, en seul ensemble, joint le chemin du Champ-du-Repos, celui de Saint-Florent au Grand-Terrefort, M.M. Liénard, Bontemps, Breton et autres.

Mise à prix ..... 3,000 fr.

Total des mise à prix : 20,000 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;

2<sup>o</sup> Et à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Étude de M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire à Brézé.

**Vente Mobilière**

Le DIMANCHE 29 NOVEMBRE 1891, à midi, dans une maison sise à St-Cyr-en-Bourg, M<sup>e</sup> LECOMTE procédera à la continuation de la vente mobilière après le décès de M. DENIS RENAULT.

On vendra :

Lit, armoire, buffet, deux charrettes, un tombereau, un cheval, harnais, charrues, bois à brûler, paille, vins en cercles et en bouteilles.

Au comptant, plus 10 0/0 pour les frais.

UN JEUNE HOMME, marié, ayant connaissances spéciales, muni des meilleures références, s'offre à tenir gestions.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

**UNE MAISON**

Place du Port-Saint-Nicolas.  
S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

**A LOUER**

POUR LA SAINT-JEAN 1892  
**Maison de Commerce**

A Saumur, rue S-Jean, 45

Occupée par M. Renard, marchand de chaussures.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

**CIDRES**

M<sup>e</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 45 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (143)

M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, demande de suite un **petit clerc**. Se présenter.

M<sup>e</sup> NOBLET, notaire aux Trois-Moutiers, demande **Un Expéditionnaire**.

Situation pouvant convenir à un militaire ou à un employé retraité.

**Petits Chiens anglais**

**A VENDRE**

**Une belle Jument**

de coupé — dressée — 5 ans

**A VENDRE**

S'adresser à M. TOURET, rue d'Orléans, 53. (978)

ON demande un **JEUNE HOMME** de 16 à 18 ans.  
S'adresser au bureau du journal.

**MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE**  
Saumur, 33, rue S-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

**HENRI EICHE**  
Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE  
Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,  
**A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX**

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

**Épicerie Parisienne**  
33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

**IMBERT ET FILS**

<b>Fromages Extra</b>		<b>Saucissons de Lyon, d'Arles, de Lorraine</b>	
Camembert (double-crème)...	0.60	Choucroute de Strasbourg, 1/2 k.	0.20
Brie (véritable).....1/2 kil.	1.40	Poitrine fumée.....	1.60
Gruyère extra.....	0.90	Jambon désossé, roulé..	1.60
— Emmenthal.....	1.20	Saucisses fumées de	
Port salut.....	1.50	Strasbourg.....	0.15
Roquefort.....	1.60	<b>Patés de Foie gras truffés</b>	
Chester.....	1.90	de Strasbourg et de Ruffec	
Hollande.....	1.20	la terrine 1.75, 2.75, 3.75, 5 et 8 fr.	

**PATÉS TRUFFÉS, ALOUETTES, BÉCASSES, GRIVES, PERDREAUX ET LIÈVRES**  
la terrine 2.75 et 5 fr.

Baisse de Prix sur les Cafés, Grillé bonne qualité 2.50 le 1/2 kil.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**

**Tapisseries Artistiques**

**BRODERIES**

**M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN**

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

**LÉON FRESCO**

**CHIRURGIEN-DENTISTE**

1, Rue Beaurepaire

**SAUMUR**

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



**Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable**  
DE  
**B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS**

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

**Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.**

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

